

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 25 juillet 2016, à 17 h 15.

Sont présents :

Monsieur le maire Claude Corbeil

Mesdames les conseillères Johanne Delage, Annie Pelletier, Sylvie Adam et Nicole Dion Audette, Messieurs les conseillers Donald Côté, Bernard Barré, André Beauregard, Jacques Denis, Alain Leclerc et David Bousquet

Est absent :

Monsieur le conseiller Sylvain Savoie

Sont également présents :

Monsieur Louis Bilodeau, directeur général et M^e Isabelle Leroux, conseillère juridique et greffière adjointe

L'avis de convocation ayant été dûment signifié à tous les membres du Conseil, la séance est régulièrement ouverte.

Période de questions

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

Période d'information

Le Conseil procède à la période d'information réservée à l'intention des membres du Conseil.

Résolution 16-390

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Denis
Appuyé par Sylvie Adam

Et résolu que le Conseil adopte l'ordre du jour soumis pour la présente séance, avec le retrait du point 4 : « Centre de congrès – Construction – Contrat ».

Adoptée à l'unanimité

Résolution 16-391

Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4636 et Syndicat des salarié-e-s de la Ville de Saint-Hyacinthe (C.S.D.) – Lettre d'entente numéro 5 – Approbation



Il est proposé par Nicole Dion Audette
Appuyé par David Bousquet

Et résolu que le Conseil approuve la lettre d'entente numéro 5 à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe, le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4636 et le Syndicat des salarié-e-s de la Ville de Saint-Hyacinthe (C.S.D.), relativement à la restructuration du régime de retraite.

Par conséquent, le directeur général et le directeur des ressources humaines sont autorisés à signer ladite lettre d'entente numéro 5 à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Le vote est demandé sur cette proposition :

Votes pour : Nicole Dion Audette, David Bousquet, Jacques Denis, Johanne Delage, André Beauregard, Annie Pelletier, Donald Côté, Sylvie Adam et Bernard Barré

Vote contre : Alain Leclerc

Adoptée à la majorité

Résolution 16-392

Syndicat des salarié-e-s de la Ville de Saint-Hyacinthe (C.S.D.) – Convention collective – Approbation

Il est proposé par Bernard Barré
Appuyé par Johanne Delage

Et résolu que le Conseil approuve la convention collective à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe et le Syndicat des salarié-e-s de la Ville de Saint-Hyacinthe (C.S.D.), couvrant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019.

Par conséquent, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques, ou en son absence la greffière adjointe, le directeur général et le comité patronal de négociation sont autorisés à signer la convention collective à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 16-393

Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4636 – Convention collective – Approbation

Il est proposé par André Beauregard
Appuyé par Alain Leclerc

Et résolu que le Conseil approuve la convention collective à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4636, couvrant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019.

Par conséquent, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques, ou en son absence la greffière adjointe, le directeur général et le comité patronal de négociation sont autorisés à signer la convention collective à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité



Résolution 16-394

Projet de biométhanisation, phase 2 - Équipements de purification du biogaz - Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'équipements de purification de biogaz résultant de la biométhanisation et travaux divers sur le site de l'usine d'épuration, phase 2;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 19 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Côté
Appuyé par Alain Leclerc

Et résolu que le Conseil octroie à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements de purification de biogaz résultant de la biométhanisation et travaux divers sur le site de l'usine d'épuration, phase 2, pour un prix forfaitaire de 14 653 678,73 \$, taxes incluses.

Les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même l'emprunt décrété en vertu du règlement numéro 413.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Filtrum inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 16-395

Adoption du règlement numéro 515 autorisant des travaux municipaux de prolongement de l'égout sanitaire, de remplacement du réseau d'aqueduc et autres travaux divers sur le Petit Rang, le rang des Petits-Étangs et le boulevard Laframboise, pour un coût de 2 547 400 \$ et un emprunt de 1 726 400 \$

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Denis
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 515 autorisant des travaux municipaux de prolongement de l'égout sanitaire, de remplacement du réseau d'aqueduc et autres travaux divers sur le Petit Rang, le rang des Petits-Étangs et le boulevard Laframboise, pour un coût de 2 547 400 \$ et un emprunt de 1 726 400 \$.

Adoptée à l'unanimité



Résolution 16-396

Levée de la séance

Il est proposé par Sylvie Adam
Appuyé par David Bousquet

Et résolu que la séance soit levée à 17 h 26.

Adoptée à l'unanimité